

# blueEnergy France

Association Loi 1901  
Siège Social : 32, rue Gandon - 75013 Paris

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017



Aux Membres,

## **1. Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association blueEnergy relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **2. Fondement de l'opinion**

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **3. Justification et appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### **4. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

#### **5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

#### **6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 23 mars 2018



Auditeurs & Conseils Associés  
Représenté par  
Eric Chapus

**A. BILAN**

Bilan ACTIF	12/31/2017			12/31/2016
	Brut	Amort. dép.	Net	Net
Immobilisations incorporelles	149	149	0	0
Immobilisations corporelles	14 331	12 898	1 432	1 455
Immobilisations financières	340	0	340	900
<b>Actif immobilisé</b>	<b>14 820</b>	<b>13 047</b>	<b>1 772</b>	<b>2 355</b>
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	9 150		9 150	12 036
Subventions à recevoir	239 710		239 710	192 861
Autres créances	2 804		2 804	62
Disponibilités	148 240		148 240	77 077
<b>Actif circulant</b>	<b>399 903</b>	<b>0</b>	<b>399 903</b>	<b>282 036</b>
Charges constatées d'avance	0	0	0	0
<b>Total actif</b>	<b>414 723</b>	<b>13 047</b>	<b>401 675</b>	<b>284 391</b>

Bilan PASSIF	12/31/2017	12/31/2016
<b>Fonds propres</b>		
Report à nouveau	31 741	29 306
Résultat	-753	2 435
<b>Fonds associatifs</b>	<b>30 988</b>	<b>31 741</b>
Provisions pour charges		
<b>Provisions</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Fonds dédiés reçus</b>	<b>151 336</b>	<b>65 770</b>
<b>Fonds dédiés à recevoir</b>	<b>211 008</b>	<b>181 185</b>
Emprunts et dettes fin. diverses		
Fournisseurs et cptes rattachés	1 332	864
Dettes fiscales & sociales	6 779	4 599
Autres dettes	233	233
<b>Dettes</b>	<b>8 343</b>	<b>5 695</b>
Produits constatés d'avance	0	0
<b>Total passif</b>	<b>401 675</b>	<b>284 391</b>

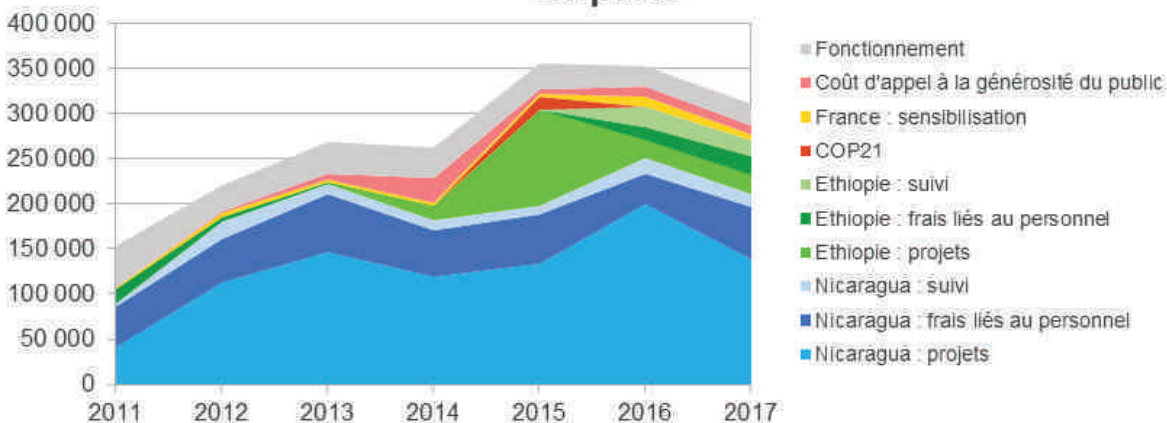
## B. COMPTE DE RESULTAT

	Budget 2018	2017	Budget 2017	2016
<b>Ventes, prestations</b>	3 500	3 532	3 500	2 313
<b>Subventions d'exploitation</b>	164 006	336 946	236 603	375 443
Emploi Tremplin	0	8 333	8 333	10 833
Aides à emploi CAE	4 736	7 105	7 040	6 277
Aide à l'embauche	500	2 282	2 000	1 889
Fondation EDF		98 000	92 000	132 600
Fondation Lord Michelham		36 000		67 500
Agence de l'eau Seine Normandie				131 985
Grand Troyes		75 000	75 000	
Aramis				12 500
Codégaz		11 230		
Grand Lyon		44 750		
Synergie Solaire		40 000		
Autres	158 770	14 245	52 230	11 859
Cotisations et dons	58 470	53 888	46 810	48 286
Frais abandonnés	23 000	27 751	22 000	21 674
Produits financiers	200	364	100	106
<b>Total des produits de l'exercice (1)</b>	<b>249 176</b>	<b>422 481</b>	<b>309 013</b>	<b>447 822</b>
Produits sur exercices antérieurs	0	3 669		1 475
Report des ressources non utilisées des ex. précédents	151 336	65 770	65 770	17 795
Report des ressources à recevoir	190 310	44 569	139 986	129 424
<b>Total des produits (2)</b>	<b>590 822</b>	<b>536 488</b>	<b>514 769</b>	<b>596 516</b>
<b>Charges</b>				
Achats	-13 000	-7 476	-2 700	-2 683
Financement projets Nicaragua	-135 322	-143 358	-220 790	-199 395
Financement projets Ethiopie	-241 681	-10 000	-107 334	-17 051
Autres services externes	-52 200	-54 917	-43 600	-44 906
Impôts et taxes				
Frais de personnel (France, Nicaragua et Ethiopie)	-74 644	-93 684	-88 077	-87 137
Dotation aux amortissement	-1 500	-1 621	-1 500	-1 592
<b>Total des charges de l'exercice (3)</b>	<b>-518 347</b>	<b>-311 056</b>	<b>-464 001</b>	<b>-352 763</b>
Charges sur exercices antérieurs		-457		
Engagements à réaliser sur ressources affectées	-17 000	-131 187	-18 000	-65 770
Engagements à réaliser sur ressources à recevoir	-54 843	-94 541	-32 500	-175 548
<b>Total des charges (4)</b>	<b>-590 190</b>	<b>-537 242</b>	<b>-514 501</b>	<b>-594 081</b>
<b>Résultat hors reports (1-3)</b>	<b>-269 171</b>	<b>111 424</b>	<b>-154 988</b>	<b>95 059</b>
<b>Excédent (ou déficit) de l'exercice (2-4)</b>	<b>632</b>	<b>-753</b>	<b>268</b>	<b>2 435</b>
<b>Bénévolat valorisé</b>	<b>40 000</b>	<b>44 580</b>	<b>30 000</b>	<b>29 505</b>

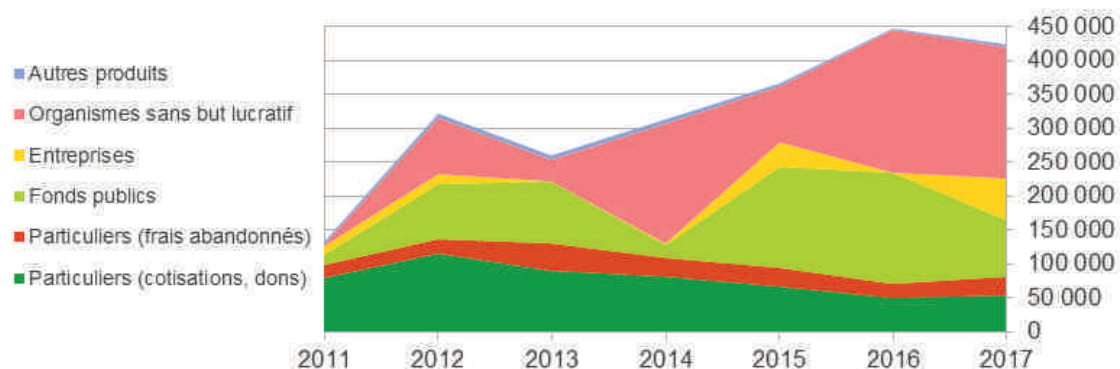
## C. COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

Emplois	2017	2016	Ressources	2017	2016
<b>Dépenses opérationnelles</b>	<b>276 683</b>	<b>318 514</b>	<b>Dons, subventions</b>	<b>418 585</b>	<b>445 403</b>
Nicaragua : projets	138 782	199 674	Particuliers (cotisations, dons)	53 888	48 286
Nicaragua : frais liés au personnel	57 295	34 703	Particuliers (frais abandonnés)	27 751	21 674
Nicaragua : suivi	14 657	17 399	Fonds publics	83 136	163 484
Ethiopie : projets	20 965	18 783	Entreprises	61 080	1 680
Ethiopie : frais liés au personnel	20 648	14 036	Organismes sans but lucratif	192 730	210 279
Ethiopie : suivi	18 180	23 941			
COP21					
France : sensibilisation	6 156	9 977			
Coût d'appel à la générosité du public	10 456	11 213	Autres produits	3 896	2 419
Fonctionnement	23 918	23 036			
<b>Total emplois exercice</b>	<b>311 056</b>	<b>352 763</b>	<b>Total ressources exercice</b>	<b>422 481</b>	<b>447 822</b>
Engagements à réaliser prod affectés	131 187	65 770	Report ressources affectées	110 338	147 219
Engagemts à réaliser sur prod à recevoir	94 541	175 548	antérieures non utilisées		
Charges sur exercices antérieurs	457		Produits sur exercices antérieurs	3 669	1 475
<b>Excédent</b>	<b>-753</b>	<b>2 435</b>			
<b>Total emplois</b>	<b>536 488</b>	<b>596 516</b>	<b>Total ressources</b>	<b>536 488</b>	<b>596 516</b>
Bénévolat valorisé	44 580	29 505	Bénévolat valorisé	44 580	29 505

### Emplois



### Ressources





## D. ANNEXES AUX COMPTES

### Principes, règles et méthodes comptables

#### 1.1 Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- ✓ continuité de l'exploitation,
- ✓ permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- ✓ indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 en tenant compte des dispositions réglementaires du règlement 99-01 du CRC, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

#### 1.2 Principes et méthodes utilisés

##### 1.2.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la méthode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue (matériel de bureau informatique : 3 ans).

##### 1.2.2 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

Les subventions sont comptabilisées lors de leur octroi.



### 1.2.3 Fonds dédiés

Il s'agit de l'excédent des dons et subventions non encore utilisés à la clôture de l'exercice mais affectés à des projets identifiés.

Ces montants sont comptabilisés au niveau du compte de résultat au poste « Engagements à réaliser sur ressources affectés » s'ils sont déjà perçus. Dans le cas de subventions acquises mais à percevoir, ils sont comptabilisés au poste « Engagements à réaliser sur ressources à recevoir ». Lors de leur utilisation, ils sont comptabilisés respectivement aux postes « Report des ressources non utilisées lors des exercices précédents » et « Report des ressources à recevoir ».

### 1.2.4 Valorisation du bénévolat

Le bénévolat est valorisé de la manière suivante :

- Le mécénat d'entreprise est valorisé sur la base de la rémunération brute, sans aucun frais annexe (sauf éventuels frais directs de mission, type hôtel, transport).
- Les Volontaires de Solidarité Internationale sont valorisés sur la base de la différence entre le SMIC brut et les indemnités versées.
- Les Volontaires de Service Civique, stagiaires et bénévoles ne sont pas valorisés dans les comptes.

## **Activité de l'association et faits significatifs**

La mission de blueEnergy France est d'améliorer les conditions de vie des populations isolées en développant énergies renouvelables et services de base associés, dans une approche globale.

Comme pour le précédent exercice, les fonds collectés en France ont contribué à la réalisation de programmes au Nicaragua, dans le cadre de projets cofinancés avec les autres entités internationales (blueEnergy US, blueEnergy Nicaragua). Pour la quatrième année, une part non négligeable des fonds a permis de financer des projets en Ethiopie, en partenariat avec l'ONG MCMDO.

Au cours de l'exercice, l'association a bénéficié d'abandons de créances de la part de ses membres, au titre des avances de frais réalisés pour lesquelles les titulaires n'ont finalement pas demandé le remboursement (principalement des billets d'avion ; 27 751 €).

## **Evénements post-clôture et perspectives d'avenir**

Aucun événement postérieur à la clôture n'est à signaler.

L'association anticipe un maintien de ses ressources pour l'exercice 2018.

## Tableau des immobilisations

Immobilisations (Valeur brute)	Ouverture	Acquisition	Cession	Clôture
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>149</b>			<b>149</b>
Matériel de bureau et informatique	12 732	1 599		14 331
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>12 732</b>	<b>1 599</b>		<b>14 331</b>
Dépôt de cautionnement	900	340	900	340
<b>Immobilisation financière</b>	<b>900</b>	<b>340</b>	<b>900</b>	<b>340</b>
<b>Total</b>	<b>13 781</b>	<b>1 939</b>	<b>900</b>	<b>14 820</b>

Immobilisations (Amortissements)	Ouverture	Dotation	Reprise	Clôture
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>149</b>			<b>149</b>
Matériel de bureau et informatique	11 277	1 621		12 898
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>11 277</b>	<b>1 621</b>		<b>12 898</b>
<b>Total</b>	<b>11 426</b>	<b>1 621</b>	<b>0</b>	<b>13 047</b>

## Tableau de variation des fonds associatifs

Nature des provisions et réserves	Ouverture	Affectation de résultat	Augm.	Dim.	Clôture
Report à nouveau	29 306	2 435			31 741
Résultat	2 435	-2 435	-753		-753
<b>Total fonds associatifs</b>	<b>31 741</b>	<b>0</b>	<b>-753</b>	<b>0</b>	<b>30 988</b>

Le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2016 (bénéfice de 2 435 €) a été affecté par l'assemblée générale des membres au poste « Report à nouveau ». Ce dernier est porté à 31 741 €.

## Tableau des provisions et des fonds dédiés

Nature des provisions	Ouverture	Dotation	Reprise	Clôture
Provisions pour risques	0			0
Provisions pour charges	0			0
Fonds dédiés reçus	65 770	151 336	-65 770	151 336
Fonds dédiés à recevoir	181 185	94 541	-64 718	211 008
<b>Total</b>	<b>246 954</b>	<b>245 877</b>	<b>-130 487</b>	<b>362 344</b>

Le montant des fonds dédiés au 31 décembre 2017 se décompose ainsi :

- 12 410 € de fonds affectés par le Conseil d'Administration pour les charges de personnel permanent (2 salariés) et des volontaires pour la réalisation des projets en 2018, qui ne sont pas déjà couverts par d'autres fonds.
- 5 766 € de fonds affectés par le Conseil d'Administration pour couvrir une partie des frais de séjour au Nicaragua de jeunes du Lycée de la Solidarité International en janvier 2018.
- 133 160 € de fonds reçus en 2017 pour financer des projets en Ethiopie (Fondation EDF Help, Fondation Lord Michelham, Grand Lyon).
- 94 541 € de reliquats de subventions accordées en 2017 et à recevoir en 2018 (Grand Troyes, Veolia, Grand Lyon, Codégaz, EDF Help).

### Tableau des créances et dettes

<b>Créances</b>	<b>Montant brut</b>	<b>A 1 an au plus</b>	<b>A plus d'1 an</b>
Dépôt de cautionnement	340		340
Clients et comptes rattachés	9 150	9 150	
Autres créances	2 804	2 804	
Avances et acomptes versés sur commandes			
Charges constatées d'avance			
<b>Total</b>	<b>12 294</b>	<b>11 954</b>	<b>340</b>

<b>Dettes</b>	<b>Montant brut</b>	<b>A 1 an au plus</b>	<b>A plus d'1 an</b>
Emprunts et dettes fin. diverses			
Fournisseurs et cptes rattachés	1 332	1 332	
Dettes fiscales & sociales	6 779	6 779	
Dettes sur immos et cptes rattachés			
Autres dettes	233		233
<b>Total</b>	<b>8 343</b>	<b>8 111</b>	<b>233</b>

Les dettes sociales correspondent aux charges sociales du quatrième trimestre 2017. Leur montant n'est connu qu'à la fin du trimestre, et elles sont payées en janvier 2018.

### Information sur les rémunérations

Les dirigeants de l'association, dont notamment la Présidente, le Trésorier et les membres du Conseil d'Administration, sont bénévoles et ne perçoivent ni rémunération ni avantages en nature.

L'association a employé une personne sur l'exercice complet, dans le cadre d'un « emploi tremplin », ainsi qu'un CDD pendant 12 mois, dans le cadre d'un « CUI-CAE ».